

STAGE AGRÉÉ SSCT INITIAL : PRÉVENIR ET INTERVENIR

(3 JOURS)

OBJECTIFS

Connaître l'ensemble des champs d'intervention SSCT

S'initier aux méthodes de diagnostic des risques

Être acteur de la prévention et de la santé au travail

La loi permet à tous les élus d'acquérir les notions essentielles pour comprendre et analyser les situations de travail. Ce stage vous met en capacité de débattre avec l'employeur des conditions réelles de travail.

LES MOYENS DU CSE DANS SON RÔLE SSCT

Principes de prévention et mission générale SSCT.

Les acteurs dans l'entreprise et les interlocuteurs extérieurs.

Moyens matériels, heures de délégation, éventuels commission SSCT ou Représentants de Proximité.

Le référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Accès à l'information (sources internes et externes).

LES INTERVENTIONS DU CSE

Le traitement des points SSCT en réunions CSE.

Consultations SSCT, recours à expert (risque grave, projet important) et avis du CSE.

Visites et inspections, enquêtes.

Danger grave et imminent, alerte en cas d'atteinte à la personne.

Accident du travail, maladie professionnelle, inaptitude.

L'ÉVALUATION DES RISQUES ET LE DUERP

Les notions de santé physique et mentale, de situations de travail.

La charge de travail, les facteurs d'ambiance physiques.

Les risques psycho sociaux (RPS) dont le stress et le harcèlement moral.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS).

L'aménagement des locaux.

Notions de plan de prévention des risques.

Synthèse et suivi : revue du document unique (DUERP) et exercice.

L'EXERCICE PRATIQUE DU MANDAT

Exercices avec le formateur (analyse de postes de travail, des espaces et ambiances).

S'initier aux méthodes de diagnostic des risques et évaluer le danger.

La visite : préparer la conduite d'entretien et observer des situations de travail.

L'enquête : recueil des données subjectives et objectives, conduite des raisonnements.

Réaliser un diagnostic d'accident du travail par la méthode de l'arbre des causes.

Définir le plan d'action de votre CSSCT.

OUVERT
À TOUT ÉLU
DU CSE,
FINANCÉ PAR
L'EMPLOYEUR

DURÉE
3 JOURS

TARIFS
1100 € NETS
PAR PARTICIPANT